



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 25642

Texte de la question

M. Dominique Tian demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui indiquer si la réforme dite du bouclier sanitaire figure parmi les projets qu'entend conduire son Gouvernement. Lors d'une audition le 29 mai dernier par la MECSS de l'Assemblée nationale, le directeur de la sécurité sociale a en effet déclaré au sujet de la mise en oeuvre de cette réforme à l'horizon 2010 : « il aurait fallu pour cela que la décision de mise en oeuvre du bouclier ait été déjà prise ».

Texte de la réponse

En juillet 2007, le Gouvernement a confié à M. Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, et à M. Raoul Briet, membre du collège de la Haute Autorité de santé, la réalisation d'une étude sur la mise en oeuvre d'un dispositif de plafonnement des dépenses de santé restant à la charge de l'assuré, dit « bouclier sanitaire ». Le rapport rendu le 28 septembre 2007 par MM Briet et Fragonard estime qu'un tel dispositif améliorerait la situation des assurés qui, en raison de leur état de santé, sont exposés aux dépenses les plus élevées et, potentiellement, à un reste à charge élevé. Le rapport souligne cependant que la mise en oeuvre éventuelle d'une réforme de cette nature suppose des délais importants, notamment pour adapter les systèmes d'information des régimes d'assurance maladie et des établissements de santé ainsi que, le cas échéant pour mettre en place le dispositif nécessaire au traitement par les régimes d'assurance maladie des revenus des assurés dans l'hypothèse où le plafonnement des dépenses prendrait en compte ces revenus. En outre, la réforme représenterait un bouleversement important de notre dispositif de prise en charge des dépenses de santé et remettrait notamment en cause les mécanismes actuels d'exonérations du ticket modérateur en particulier pour les personnes reconnues en affection de longue durée (ALD). Ainsi, afin de mieux mesurer les enjeux qui s'attachent à l'éventuelle mise en oeuvre du bouclier sanitaire, le Gouvernement a demandé au directeur général de l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) de mener des investigations complémentaires afin, d'une part, d'identifier les difficultés techniques et organisationnelles qu'impliqueraient les principaux scénarios envisagés et, d'autre part, de définir les solutions techniques qui pourraient permettre de les surmonter. Ce rapport qui a vocation à analyser en détail toutes les conséquences techniques concrètes d'un tel projet devrait être remis au Gouvernement à la fin de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25642

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5286

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9596